

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES – 38^{ÈME} SESSION

Examen Périodique Universel de la France - Genève, le 28 Juin 2018

Monsieur le Président,

Caritas Internationalis, pour l'un de ses membres, le Secours Catholique-Caritas France, avec le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »¹ et ses partenaires², remercie la Troïka pour son rapport ; et le représentant de la France, pour les réponses apportées aux recommandations.

Nous remercions le gouvernement français, pays de la Déclaration universelle des Droits de Homme - faut-il le rappeler ? -, pour son affirmation de la priorité qu'il compte donner à la lutte contre la traite des êtres humains. Nous saluons l'accord de la France sur les recommandations portant sur les droits des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, notamment le droit à un logement digne et le droit à des ressources suffisantes, s'inscrivant dans l'Objectif de Développement Durable³ selon lequel l'extrême pauvreté doit être éradiquée d'ici 2030.

Monsieur le Président, des points requièrent une attention particulière :

1. Il est urgent de mettre en place un mécanisme national de référence pour l'identification et l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains et de donner accès à des compensations pour les victimes.
2. Le nouveau Plan d'action national de lutte contre la traite doit être élaboré avec la société civile et l'engagement des victimes de la traite, et doté de moyens suffisants et mis en œuvre.
3. Les victimes de toutes les formes de traite et d'exploitation doivent avoir un accès égal à leurs droits, sans discrimination. La France doit appliquer le principe de non-poursuite des victimes qui auraient commis un délit dans le cadre de leur exploitation. En France, le « délit de solidarité » doit être aboli.
4. La France doit mettre en place, au passage de ses frontières⁴, un système d'information sur le droit d'asile et de repérage des familles, mineurs et adultes sous l'emprise des trafiquants ou à risque de traite afin de les mettre en sécurité et de les accompagner. Elle devrait prévoir un accueil digne et interdire toute forme de privation de liberté hors du cadre légal.
5. La formation de la police, des travailleurs sociaux..., doit être intensifiée afin de mieux repérer les victimes de traite et protéger leurs droits.
6. La France doit lutter contre la disparition de mineurs et garantir les droits des jeunes « déminorisés » ou qui atteignent la majorité. Elle doit assurer un séjour légal en France et empêcher le retour au pays pour toute victime de traite qui court des risques de représailles dans son pays d'origine.
7. Nous souhaiterions rappeler l'importance de la ratification de la Convention des Nations Unies sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Merci Monsieur le Président

¹Liste des membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

²Liste des partenaires au dos

³Objectif de Développement Durable: ODD 1

⁴Cf Avis de la CNCDH adopté en juin 2018 sur les migrants à la frontière franco-italienne

Les membres du Collectif «Ensemble contre la traite des êtres humains»

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération de l'Entraide Protestante, Jeunes errants-Espoir CFDJ, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, La Cimade, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants & Développement, SOS Esclaves, Secours Catholique – Caritas France

Autre partenaire associé à cette déclaration :

ATD Quart monde